

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par monsieur Marc Leblanc, LL.B. directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue en présentiel au lieu ordinaire des séances le mercredi 24 août 2022, à 19h, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs Denis Sansoucy, Claude Patry et Marcel Tringle, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur André St-Pierre, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité en date du 22 août 2022 et déposé aux archives de la municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Contrat de déneigement des chemins d'hiver
6. Clôture de la séance

2022-08-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 22 août 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité informe les membres du conseil :

QUE suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-02-24, un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat de déneigement des routes et chemins de la Municipalité pour les périodes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

QUE la date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée au jeudi 18 août 2022, à 11h.

QU'à cette date, aucune soumission n'a été déposée.

Suite à une discussion entre les membres du conseil présents, il est convenu d'adopter, lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, une résolution pour retourner en appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat de déneigement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 08 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.